



JA Mordelles Tennis de Table

Dossier d'inscription – Saison 2023- 2024

Dossier et documents à remettre à :

Pauline JARY

6 Lieu-Dit La Fontaine

35 550 PIPRIAC

jamordellestt.contact@gmail.com

ou un membre du bureau

Mémo des documents à retourner remplis et signés :

- Le présent document
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis de table
- Le formulaire de droit à l'image
- La charte du pongiste
- L'autorisation « parentale » (*pour les joueurs mineurs*)
- Le règlement de l'inscription 2023-2024 (*à l'ordre de la JA MORDELLES TT*)

Informations Joueur

NOM : Prénom :

Date de Naissance : Lieu de Naissance :

N°Licence FFFT (si déjà licencié) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

.....

 Domicile :  Portable :

E-mail (obligatoire) :

Informations responsable légal pour les mineurs (parents, tuteur) :

NOM : Prénom :

 Portable (si différent) :

 Travail (facultatif) :

Participation au Championnat par équipes :

- Adultes (mardi soir) : OUI NON

- Adultes (samedi soir) : OUI NON

- Jeunes (samedi après-midi) : OUI NON

Autres participations :

- au Critérium Fédéral : OUI NON

Niveau lors du dernier tour (saison 2022-2023) :

- au Circuit des Jeunes (réservé aux jeunes débutants) : OUI NON

L'adhérent désire se voir délivrer une attestation d'inscription : OUI NON

CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature du médecin :



JA Mordelles Tennis de Table

Formulaire de droit à l'image – Saison 2023-2024

Autorisation d'utilisation de photos et de vidéos

Dans le cadre des activités sportives, extra-sportives et pédagogiques de la JA Mordelles Tennis de Table, des photographies et/ou vidéos des adhérents peuvent être prises et être utilisées pour différentes publications (presse, plaquette, site internet, communication interne, ...).

Conformément à la législation concernant le droit à l'image, nous sollicitons donc votre autorisation écrite (Joueur ou Parents/tuteur pour les adhérents mineurs).

Je soussigné(e) :

NOM :Prénom :

Nom et Prénom de l'enfant (si l'adhérent est mineur) :

Reconnais avoir pris connaissance de mes droits concernant la publication et l'utilisation de photographies et/ou vidéos des adhérents.

&

Autorise la publication et l'utilisation de celles-ci par la JA Mordelles Tennis de Table dans le cadre de ses activités :

Fait à : le :

Signature (*Joueur ou parents/responsables légaux pour les mineurs*)



JA Mordelles Tennis de Table

Charte du pongiste - Saison 2023-2024

Pourquoi cette charte?

Cette charte s'adresse à tous les licenciés de la JAM Mordelles Tennis de Table. La signature de votre licence vous donne des droits et des devoirs.

LE RESPECT DE CETTE CHARTE A POUR OBJECTIF DE GARANTIR L'ESPRIT SPORTIF, LA CONVIVIALITE ET L'IMAGE DE VOTRE CLUB.

Rappels

Le pongiste Mordelais représente l'image de son club et de son sport.

Il doit se comporter en sportif fair-play, respectueux et responsable, autant envers ses adversaires qu'envers ses partenaires de club et encadrants.

Les droits du joueur :

- bénéficier de créneaux d'entraînements libres et/ou dirigés réguliers
- bénéficier d'un accès à la compétition (par équipe ou individuelle)

Les devoirs du joueur :

- Il respecte les autres personnes qui l'entourent
- Il respecte le matériel mis à disposition (tables, séparations, marqueurs...)
- *Il pratique le tennis de table en tenue adéquate : "short + t-shirt + chaussures de salle", lors des entraînements et aux compétitions*
- Il se présente à l'heure aux entraînements dirigés et aux compétitions
- *Il prévient suffisamment à l'avance de ses retards et/ou absences pour les entraînements ou les compétitions où il s'est engagé.*
- *Il respecte son adversaire et ne l'insulte pas durant un match, ni après*
- *Il ne s'énerve pas en jouant, même lorsqu'il perd un point, car cela ne sert à rien si ce n'est à le déconcentrer*
- Il s'excuse lors d'un point gagné avec le filet ou touchant un bord de table
- *Il serre la main de son adversaire en fin de match, ainsi qu'à l'arbitre et au(x) coach(s) adverse(s) éventuel(s)*
- *Il accepte la défaite afin de pouvoir progresser, car on apprend autant d'une défaite que d'une victoire*
- *Il écoute les conseils et consignes de ses entraîneurs et coachs*
- Il participe à la vie du club

Rappel aux parents (pour les joueurs mineurs) :

La section tennis de table a pour vocation de former votre enfant à la pratique du Tennis de Table (en loisir ou en compétition) et vise à son épanouissement personnel dans cette activité, elle ne relève donc pas de la garderie !!!

Il est également rappelé que l'ensemble des déplacements pour les diverses compétitions où il se sera engagé reste à votre charge.

Les sanctions :

En cas de manquement à ces règles, le club pourra être amené à prendre des sanctions envers le joueur fautif après entretien (joueur – entraîneur – dirigeant - parents) qui pourra aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de la section Tennis de Table.

Signature joueur et Signature responsable légal (pour les mineurs)



JA Mordelles Tennis de Table

Autorisation « Parentale » - Saison 2023-2024 Pour les mineurs

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur) :

NOM Prénom

Autorise mon enfant :

NOM Prénom

A rentrer seul après les entraînements : OUI NON

Et donne pouvoir aux responsables de la JAM Tennis de Table pour prendre en mon nom toutes décisions qu'ils jugeront utiles en cas de problèmes de santé (appel médecin, transport hôpital, ...)

OUI NON

Allergie(s) connue(s) :

Autres informations :

.....
.....
.....

Date et signature précédées de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé pour autorisation parentale »

EN CAS D'URGENCE PREVENIR :

(1) M. Mme :

Domicile : Travail :

Portable :

(2)* M. Mme :

Domicile : Travail :

Portable :

** facultatif*

Compléments d'informations éventuels :

.....
.....
.....
.....